



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 21 mars 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 6 mars 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI et Mme LAMY avaient donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KADI, M. BOURDOUNE, M. DAPOIGNY et M. TEXIER.

Excusés : M. Mickaël DEDIANNE et M. SANDRAS.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Zaraa DIMPRES

N° 2024-031 : CESSIONS DE PROPRIETES COMMUNALES

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-21 et L2241-1,

Vu la demande d'acquisition des propriétés communales suivantes présentée par la société EMPIRE TRANSACTIONS IMMOBILIERES, représentée par Monsieur Mohamed EL ASSRI :

Commune	Adresse	Section - n°	Superficie
Clamecy	3 bis rue de la Fontaine des Mûres	BN n°44	48 ca
Clamecy	Rue de la Fontaine des Mûres	BN n°46	78 ca
Clamecy	Impasse des Jeux	BN n°125	93 ca
Clamecy	1 rue du Faubourg de Bethléem	BP n°5	1 a 45 ca
Clamecy	21 rue du Faubourg de Bethléem	BP n°32	44 ca
Clamecy	23 rue du Faubourg de Bethléem	BP n°33	50 ca

Clamecy	25 ruelle du Jardin Brugières	BP n°34	10 ca
Clamecy	25 ruelle du Jardin Brugières	BP n°35	1 a 12 ca
Clamecy	35 rue du Faubourg de Bethléem	BP n°51	1 a 29 ca
Clamecy	45 rue du Faubourg de Bethléem	BP n°55	75 ca
Clamecy	Faubourg de Bethléem	BP n°243	5 a 19 ca
Clamecy	16 rue du Faubourg de Bethléem	BP n°90	54 ca
Clamecy	Ruelle du Jardin Brugières	BP n°245	34 ca

Vu les avis du Domaine sur la valeur vénale des biens,

Considérant l'état de vétusté de ces biens à usage d'habitation, vacants depuis de nombreuses années,

Considérant la nécessité d'engager d'importants travaux de réfection et de mise aux normes dans ces bâtiments pour les rendre à nouveau habitables et l'impossibilité pour la commune d'en assumer la charge financière,

Considérant que l'objectif de la société EMPIRE TRANSACTIONS IMMOBILIERES est de remettre l'ensemble de ces biens sur le marché de la location après réalisation des travaux de rénovation,

Considérant l'intérêt pour la commune de voir se concrétiser cette opération globale de réhabilitation,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité (1 abstention),

- **DÉCIDE** de vendre à la société EMPIRE TRANSACTIONS IMMOBILIERES, représentée par Monsieur Mohamed EL ASSRI, les parcelles communales ci-dessus désignées au prix de 70 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce s'y rapportant.

Suivent les signatures.



Nicolas BOURDOUNE
Maire



